

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°42 du 28 septembre 2012

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°7

DÉCISION N° 9975/DEF/SGA/DMPA/SHD/CHA/DSD/SST

modifiant la décision n° 12350/SGA/DMPA/SHD/DAT du 14 septembre 2007 relative aux inscriptions de noms de batailles sur les drapeaux et étendards des corps de troupe de l'armée de terre, du service de santé des armées et du service des essences des armées.

Du 31 juillet 2012

DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES : *service historique de la défense.*

DÉCISION N° 9975/DEF/SGA/DMPA/SHD/CHA/DSD/SST modifiant la décision n° 12350/SGA/DMPA/SHD/DAT du 14 septembre 2007 relative aux inscriptions de noms de batailles sur les drapeaux et étendards des corps de troupe de l'armée de terre, du service de santé des armées et du service des essences des armées.

Du 31 juillet 2012

NOR D E F S 1 2 5 1 3 4 8 S

Précédent Modificatif :

Décision n° 13541/DEF/SGA/DMPA/SHD/DSD/SST/GZS du 5 novembre 2010 (BOC N° 51 du 3 décembre 2010, texte 2).

Texte modifié :

Décision n° 12350/SGA/DMPA/SHD/DAT du 14 septembre 2007 (BOC N° 27 du 9 novembre 2007, texte 3 ; BOEM 685.1.2.2.1) modifiée.

Référence de publication : BOC N°42 du 28 septembre 2012, texte 7.

La décision n° 12350/SGA/DMPA/SHD/DAT du 14 septembre 2007 est modifiée comme suit :

Dans l'annexe.

Point 12. « SERVICE DE SANTÉ ».

Au point 12.1. « Régiments médicaux ».

Avant : « 1^{er} régiment médical ».

Ajouter :

Régiment médical.	Italie	1943-1944
	France	1944-1945
	Allemagne	1945
	Indochine	1945-1954

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général,
chef du service historique de la défense,*

Olivier PAULUS.